

beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Fergusson. M. Moran a traité toute la question à fond hier et j'ai lu une partie de son témoignage, mais je crois que c'est un témoignage d'une importance telle qu'il ne serait pas mauvais de le répéter, ou du moins de le résumer.

Le sénateur QUART: Puisque chacun y va de son mot, monsieur Moran, je vous demande à mon tour si vous ne vous êtes pas préparé à nous dire quelque chose ce matin sur un domaine particulier qui vous intéresse. Sans répéter tout votre témoignage d'hier, vous pourriez nous en donner un bref résumé et, si le temps le permet, nous pourrions vous poser des questions. Dans quelques semaines, nous aurons l'exposé fait hier. Je suis certain que vous êtes venu préparé à dire quelque chose.

M. MORAN: Je n'ai apporté aucun texte, monsieur le sénateur. On m'a demandé il y a quelque temps d'être présent à un moment quelconque au cours des délibérations du Comité pour répondre aux questions qu'on voudrait poser au sujet de l'aide, ce que je serais très heureux de faire. Le sénateur Thorvaldson a communiqué avec moi, il y a environ deux semaines je crois, pour me dire que ce serait probablement dans la matinée du 30 juin, ce qui m'a été confirmé hier par le secrétaire du Comité, qui m'a annoncé que le Comité se réunirait à 9 h. 30 ce matin.

Comme je l'ai dit, je serai très heureux de traiter n'importe quelle question si les sénateurs estiment que ce ne sera pas une perte de temps pour eux. Si vous désirez que je vous expose d'une façon générale ce que le Canada accomplit dans le domaine de l'aide, je serai très heureux de le faire.

Le sénateur FERGUSSON: Monsieur Moran, dans ma province du Nouveau-Brunswick, des gens m'ont dit qu'ils auraient aimé aller à l'étranger et qu'ils croyaient pouvoir être utiles, mais on leur a dit qu'ils n'avaient pas les qualifications nécessaires comme formation. Pourriez-vous nous dire quelle formation il faut avoir reçue pour pouvoir être affecté à un poste quelque part à l'étranger, et si les exigences sont parfois réduites? Si vous vouliez nous éclairer un peu là-dessus, ce serait utile. Peut-être que si j'avais lu ceci je le saurais.

M. MORAN: Non, ce n'est pas dans ce document, monsieur Fergusson. Quant aux professeurs et aux instituteurs, il leur faut un certificat; ils doivent avoir les diplômes requis.

Le sénateur FERGUSSON: Mais des instituteurs m'ont dit qu'ils n'avaient pas d'assez hautes qualifications.

M. MORAN: Dans le cas des conseillers techniques, il faut qu'ils aient les qualifications professionnelles nécessaires, plus une expérience pratique assez étendue, car la plupart de ces gens seront chargés de former d'autres spécialistes ou, dans certains cas, d'établir un service ou une institution. Naturellement, ce qui compte le plus c'est l'expérience pratique.

Dans le cas des instituteurs d'écoles secondaires, nous comptons beaucoup sur les ministères provinciaux de l'Éducation pour évaluer les qualifications des candidats. Chaque ministère de l'Éducation a établi, à notre demande, un conseil d'examen oral et, chaque année, toutes les candidatures reçues d'une province sont déférées par nous au ministère de l'Éducation de cette province, et celui-ci nous fait plus tard ses recommandations.

Les exigences sont reliées au poste à pourvoir. Par exemple, si on nous demande de désigner quelqu'un pour diriger un département de mathématiques, il est évident que les qualifications exigées d'un candidat seront plus élevées que celles exigées d'un simple professeur de mathématiques. On peut aussi nous demander de trouver une personne qui ait les aptitudes voulues pour être principal d'une école. Là encore, les qualifications et particulièrement l'expérience du candidat doivent être meilleures que s'il s'agit de choisir un membre du personnel enseignant.